

**Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté de Matapédia**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 5 mars 2018, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Monsieur André Gagnon, conseiller siège n° 2
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège n° 3
Madame Chantale Gendron, conseillère siège n° 4
Madame Martine Côté, conseillère siège n° 5
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège n° 6

Est absent : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège n° 1

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Joël Charest, est également présent et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution 065-18

Monsieur André Gagnon propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Procès-verbal, adoption
Résolution 066-18

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Période réservée à l'assistance

Aucune question ni commentaire

Administration générale

Embauche du directeur général et secrétaire-trésorier
Résolution 067-18

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase, Madame Colette D'Astous, a quitté ses fonctions le 1^{er} mars 2018 ;

Attendu que le directeur général adjoint et secrétaire trésorier, Monsieur Joël Charest, a été embauché pour une probation d'une durée de trois mois, le 20 novembre 2017 et qu'un contrat de travail prévoit son embauche au poste de directeur général et secrétaire-trésorier si son rendement s'avère satisfaisant un terme de cette période de probation ;

Attendu que Madame Colette D'Astous a fait rapport du rendement de Monsieur Charest au conseil municipal ;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, de procéder à l'embauche de Monsieur Joël Charest au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase selon les conditions établies entre les parties lors de la signature du contrat de travail daté du 20 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Dépôt du rôle de perception pour l'année 2018

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt du rôle de perception de l'année 2018 et informe les membres du conseil que les comptes de taxes ont été transmis aux contribuables de la municipalité.

Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité. Les membres du conseil étudient chacun des dossiers soumis sur cette liste.

Autorisation d'envoi de dossiers à la MRC – Vente pour non-paiement de taxes **Résolution 068-18**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre les dossiers des propriétaires des matricules # 7586_86_9997.00_0000 et 8192_27_7483.00_0000 à la MRC de La Matapédia et d'autoriser la MRC à procéder à la vente de ces immeubles pour non-paiement des taxes municipales.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Renouvellement de l'entente annuelle avec Les Toiles du Bas-Saint-Laurent **Résolution 069-18**

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, d'autoriser le renouvellement de l'entente annuelle avec Les Toiles du Bas-Saint-Laurent pour l'installation et le rangement de l'abris temporaire du bureau municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Demande de création d'un espace de discussion entre le CISSS et la MRC de La Matapédia **Résolution 070-18**

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, d'appuyer la demande de la MRC de La Matapédia formulée auprès du CISSS du Bas-Saint-Laurent portant sur la création d'un espace de discussion où il serait, notamment, question des soins et des installations de santé sur le territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Avis de motion – Projet de règlement sur la gestion contractuelle

Madame Martine Côté donne avis de motion que le projet de règlement numéro 292-2018 sur la gestion contractuelle sera présenté et déposé lors de la présente séance.

Présentation du Projet de règlement numéro 292-2018 sur la gestion contractuelle **Résolution 071-18**

Madame Martine Côté présente et dépose le Projet de règlement numéro 292-2018 sur la gestion contractuelle. Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, de procéder à l'adoption du Projet de règlement numéro 292-2018 et de soumettre le Règlement numéro 292-2018 pour adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Avis de motion – Projet de règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus

Monsieur Martin Carrier donne avis de motion que le projet de règlement 293-2018 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus sera présenté et adopté à une séance ultérieure.

Demande d'aide financière – Projet de téléphonie cellulaire par WiFi **Résolution 072-18**

Attendu que la MRC de Témiscouata a déposé le 1^{er} novembre 2017 une demande d'aide financière adressée au FARR pour mettre en place un réseau Internet Wifi dans les périmètres urbains des municipalités qui n'ont pas de service de téléphonie cellulaire;

Attendu que l'installation de bornes Wifi dans les rues, les parcs, et les espaces publics situés dans les périmètres urbains des municipalités est une solution alternative au problème de téléphonie cellulaire ;

Attendu qu'il est possible de faire des appels et de recevoir des appels avec certains téléphones cellulaires intelligents en utilisant des fonctionnalités par Wifi;

Attendu que la MRC de Témiscouata a déposé un projet totalisant 483 000\$, dont 385 000 \$ est demandé au FARR et 98 000 \$ seraient la contribution financière de 35 municipalités participantes réparties sur le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

Attendu que la contribution de 385 000\$ du FARR serait utilisée pour l'achat et l'installation des équipements servant à la mise en place d'un réseau Internet Wifi, à raison de 11 000 \$ pour 35 municipalités participantes ;

Attendu que la MRC de Témiscouata agira à titre de responsable de la demande d'aide financière pour les municipalités du Bas-Saint-Laurent qui désirent faire partie du projet;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur André Gagnon, et résolu, que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Damase s'engagent à verser annuellement un montant maximum de 300 \$ pour contribuer au rehaussement de la bande passante Internet et s'engagent à remplacer, en cas de bris d'un ou des équipements, pour un montant maximal de 2 500\$, et ce, pour une durée de 5 ans à partir de la date de mise en service du projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Adoption des états financiers de l'année 2017

Résolution 073-18

Le directeur général et secrétaire trésorier présente les états financiers de l'exercice financier 2017 de la Municipalité vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et informe les membres du conseil qu'un surplus budgétaire de 142 897 \$ a été enregistré au terme de cet exercice.

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'adopter les états financiers vérifiés de l'exercice 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Convention de crédit renouvelable de 4 M\$ - Parc éolien Fleur de lys

Résolution 074-18

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'autoriser les conseillers Nelson Lavoie et André Gagnon à signer, pour et au nom de la Municipalité, une convention de crédit renouvelable de 4 M\$ pour le Parc éolien Fleur de lys de Saint-Damase.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Transports

Embauche d'un employé sur appel pour la voirie d'hiver

Résolution 075-18

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, de procéder à l'embauche de Monsieur Gaétan Caron à titre d'employé sur appel pour le service de la voirie d'hiver. L'employé aura pour tâche de conduire le véhicule escorte lors des opérations de déneigement ainsi que d'opérer le tracteur de déneigement à l'occasion.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Santé et bien-être

Formation du comité d'élaboration de la Politique familiale municipale

Résolution 076-18

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase autorise la création du comité de pilotage PFM composé de membres constitutifs, ainsi que le mandat du comité de pilotage et leurs responsabilités :

Martine Côté, Conseillère municipale et RQF
Sonia Couture, coordonnatrice en loisir intermunicipal
Steve Ouellet, conseiller en développement local et territorial, MRC de La Matapédia
Alexis D'Acoust-Tremblay, organisateur communautaire, CISSS du Bas-Saint-Laurent
Rachel Poirier, représentante des familles
Sandra Bérubé, représentante des familles
Cyndy Canuel, représentante Corporation de développement et d'urbanisme de Saint-Damase
Gabrielle Desrosiers, représentante jeunesse
Andrey Turcotte, représentante de l'Association sportive de Saint-Damase

Le mandat du comité de pilotage est de :

- Planifier et coordonner les travaux relatifs à l'élaboration de la politique familiale et de son plan d'action;
- Participer à l'ensemble des activités relatives à la démarche;
- Donner un avis sur les enjeux et les priorités d'action de la politique;
- Assurer l'adhésion des principaux acteurs concernés par la PFM;
- Planifier, promouvoir et coordonner la mise en œuvre du plan d'action;
- Recueillir et analyser l'information sur la situation et l'évolution du plan d'action;
- S'assurer de la mise en place d'outils de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation;
- Encourager la vision « PFM » dans les dossiers municipaux;
- Assumer un rôle consultatif auprès du conseil municipal dans l'étude des dossiers susceptibles d'avoir une incidence sur la PFM;
- Faire un bilan des réalisations et les analyser;
- Assurer le lien avec la communauté sur toute action ayant un impact sur la PFM.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Nomination de la conseillère responsable du dossier de la Politique familiale municipale
Résolution 077-18

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, de désigner Madame Martine Côté conseillère responsable du dossier de la Politique familiale municipale (PFM) du Ministère de la Famille à la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Loisirs et culture

Achat de chaises pour le nouveau Centre communautaire
Résolution 078-18

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, d'autoriser l'achat de 200 chaises de la série Popcorn de la compagnie Global auprès de Papeterie Bloc Notes inc. pour le nouveau Centre communautaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Correspondance

Lecture et présentation de la correspondance du mois

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède à la lecture et la présentation de la correspondance mensuelle.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Contributions financières à l'école de Saint-Damase et à la Polyvalente de Sayabec
Résolution 079-18

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu d'accorder une contribution financière de 200 \$ dans le cadre de la campagne de financement de l'O.P.P. de l'École de Saint-Damase ainsi qu'une contribution de 50 \$ au Gratificat de la Polyvalente de Sayabec.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Centre communautaire

Approbation des directives de chantier
Résolution 080-18

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, d'adopter les directives de chantier A-12, ME-09, ME-10, ME 11, ME-12 et S-03 soumises par Tétra Tech et les Architectes Goulet & Lebel dans le cadre du projet de construction du nouveau Centre communautaire.

Il est, par ailleurs, résolu d'adopter les dessins d'atelier Électricité_005-6-7-8 et 9.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Dépôt de documents

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt des documents suivants :

- Procès-verbal de la rencontre de chantier #9
- Rapport de la visite de chantier # 9
- Coûts des directives ME-04-06-07-08

Présentation et adoption des comptes du mois

Adoption des comptes du mois
Résolution 081-18

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier et résolu, d'approuver et d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DAMASE			
SÉANCE DU 5 MARS 2018			
FACTURES DU MOIS DE FÉVRIER 2018			
ADMINISTRATION			
FOURNISSEUR	# FACTURE	DESCRIPTION	TOTAL
MRC de La Matapédia	18923	Quote-part (FQM, séance maire & évaluation)	3 173.38 \$
MRC de La Matapédia	19011	Quote-part (Législation)	2 710.50 \$
MRC de La Matapédia	19011	Quote-part (Gestion financière)	1 457.52 \$
MRC de La Matapédia	19011	Quote-part (Évaluation)	3 795.54 \$
MRC de La Matapédia	19011	Quote-part (Inforoute)	872.69 \$
MRC de La Matapédia	19011	Quote-part (Géomatique)	722.15 \$
MRC de La Matapédia	19011	Quote-part (Centre administratif)	368.33 \$
MRC de La Matapédia	19011	Quote-part (Soutien aux organismes)	359.90 \$
La Capitale	163383	Assurance collective (DG)	373.94 \$
Joël Charest	1792603	Remb. de fournitures (taxation & tablettes)	51.80 \$
Joël Charest	2	Frais de déplacements (Formation Matane & MRC)	117.60 \$
Joël Charest	7989	Achat de fournitures	4.60 \$
Papeterie Bloc-Notes	715871	Nettoyeur pour écran	19.22 \$
Papeterie Bloc-Notes	715282	20 chemises suspendues vert form. Legal	32.97 \$
FQM	87943	Frais de poste (2 envois DICOM)	25.96 \$
Matériaux G. Ouellet	123439	Doubles de clefs - Bureau municipal	5.96 \$
TOTAL ADMINISTRATION			14 092.06 \$
TRANSPORTS/VOIRIE MUNICIPALE/SQ/INCENDIE			
FOURNISSEUR	# FACTURE	DESCRIPTION	TOTAL
Les Pétroles BSL	11932	Huile à chauffage (garage)	319.26 \$

Les Pétroles BSL	11939	Huile à chauffage (garage)	425.25 \$
Les Pétroles BSL	12072	Huile à chauffage (garage)	471.41 \$
MRC de La Matapédia	18923	Quote-part (Transport adapté)	734.83 \$
MRC de La Matapédia	18936	Quote-part (Premiers répondants)	624.97 \$
MRC de La Matapédia	18961	Quote-part (Incendie)	6 897.47 \$
MRC de La Matapédia	18847	Quote-part (Incendie)	6 897.47 \$
MRC de La Matapédia	19011	Quote-part (Génie municipal)	627.14 \$
MRC de La Matapédia	19011	Quote-part (Sécurité civile)	453.02 \$
Vitrierie Mont-Joli Inc.	55324	Achat d'un miroir convexe	350.67 \$
TOTAL TRANSPORTS/VOIRIE MUNICIPALE SQ/INCENDIE			17 801.49 \$
DÉNEIGEMENT ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION			
FOURNISSEUR	# FACTURE	DESCRIPTION	TOTAL
Les Pétroles BSL	11940	Carburant	1 454.71 \$
Les Pétroles BSL	11906	Carburant	1 348.19 \$
Les Pétroles BSL	12071	Carburant	1 547.61 \$
Entreprises Yvon D'Astous	5096	Location de loader pour charger abrasif	57.49 \$
Entreprises Yvon D'Astous	5099	Location de loader et achat d'une « bolt »	58.76 \$
Carquest	403678	Huile pour tracteurs TV140-145	223.07 \$
Carquest	403543	Pièces et accessoires pour inventaire Garage	97.75 \$
Carquest	404799	Achat de buse prises 1"	33.29 \$
Carquest	404254	Tuyaux de radiateur de chauffage	189.28 \$
Carquest	404254	Maillon chaîne de tracteur, fusil & boyau à graisse	72.16 \$
La Matapédienne	FC00050931	Reniflard, « link lift », huile à frein hyd. & accessoires	566.29 \$
La Matapédienne	FC00051117	Flexible hydraulique et reniflard	139.20 \$
Centre du Camion J.L.	FD24080	Blocs pour roue (Western) et miroir pour Sterling	81.03 \$
Centre du Camion J.L.	FD24130	Crédit Blocs pour roue (erreur de pièce)	-38.23 \$
Centre du Camion J.L.	FD24259	5 bloc pour roue (Collier de jante pour Western)	84.39 \$
Centre du Camion J.L.	FD24126	Huile à transmission (synthétique) pour Sterling	290.51 \$
Centre du Camion Denis	FF14206	Seal de roue pour Sterling & filtre pour tuyau d'échap.	252.37 \$
Centre du camion Denis	FF14559	2 couvres sièges pour camionnette	243.64 \$
OK Pneu	132823	Appel service - Réparation crevaison & valve pneu	4 341.92 \$
Alimentation Saint-Damase	434936	Essence pour camionnette	118.17 \$
Alimentation Saint-Damase	436782	Essence pour camionnette	116.26 \$
Alimentation Saint-Damase	437892	Essence pour camionnette	97.13 \$
Alimentation Saint-Damase	433282	Essence pour camionnette	137.72 \$
Discount Location d'autos	6644005262	Location de Camionnette pour voirie d'hiver	1 370.90 \$
Matériaux G. Ouellet	123439	4 Tuyaux 1po 1/4 & coude poly 1po 1/2 pour tracteur	19.03 \$
Sinto	500854	Achat 20 L de Cetane pour carburant Diesel	393.44 \$
Phobec industriel	308796	35 boulons HEX	13.24 \$

Wilfrid Ouellet inc. (NAPA)	702-371905	Couvercle magnétique, boîte joint & gants pour garage	75.80 \$
Wilfrid Ouellet inc. (NAPA)	702-371906	Pince à dénuer pour garage	28.73 \$
TOTAL DÉNEIGEMENT ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION			13 413.85 \$
AQUEDUC ET ÉGOÛT			
FOURNISSEUR	# FACTURE	DESCRIPTION	TOTAL
Automation D'Amours	24895	Technicien pour calcul volume au réservoir	225.58 \$
Matériaux G. Ouellet	123851	Nettoyeur Iron Out pour l'aqueduc	86.20 \$
TOTAL AQUEDUC ET ÉGOÛT			311.78 \$
HYGIÈNE DU MILIEU, RÉCUPÉRATION ET ORDURES			
FOURNISSEUR	# FACTURE	DESCRIPTION	TOTAL
MRC de La Matapédia	18995	Quote-part matières résiduelles (2e versement)	7 200.02 \$
MRC de La Matapédia	19011	Quote-part (Gestion des cours d'eau)	210.77 \$
MRC de La Matapédia	19011	Quote-part (MADA et politique famille)	8.57 \$
Conciergerie d'Amqui	142973	Contrat cueillette du mois de février 2018	1 691.19 \$
Conciergerie d'Amqui	142974	Facturation collectes supplémentaires février 2018	191.63 \$
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU, RÉCUPÉRATION ET ORDURES			9 302.18 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
FOURNISSEUR	# FACTURE	DESCRIPTION	TOTAL
MRC de La Matapédia	18961	Quote-part (Inspecteur & Développement)	4 012.24 \$
MRC de La Matapédia	18847	Quote-part (Inspecteur & Développement)	4 012.24 \$
MRC de La Matapédia	19011	Quote-part (Aménagement)	843.99 \$
MRC de La Matapédia	19011	Quote-part (Génie forestier)	195.95 \$
TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			9 064.42 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE CULTURE ET LOISIRS			
FOURNISSEUR	# FACTURE	DESCRIPTION	TOTAL
Réseau Biblio BSL	1	Cotisation 2018-2019 bibliothèque municipale	2 333.42 \$
Réseau Biblio BSL	10137	50 cartes d'abonnement plastifiées pour biblio.	15.53 \$
MRC de La Matapédia	19011	Quote-part (Val D'Irène)	734.83 \$
MRC de La Matapédia	19011	Quote-part (Entente développement culturel)	110.22 \$
TOTAL CENTRE COMMUNAUTAIRE CULTURE ET LOISIRS			3 194.00 \$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT			
FOURNISSEUR	# FACTURE	DESCRIPTION	TOTAL
GHD Consultants Ltée	341712	Facture finale Contrôle qualitatif des mat. (Centre)	344.93 \$
Les Architectes Goulet & Lebel	3567	Honoraires professionnels	1 278.52 \$
Duotech Construction	2012	Décompte # 7 - Construction Centre communautaire	289 469.57 \$

TOTAL TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT			291 093.02 \$
TOTAL DES DÉPENSES DU MOIS			67 179.78 \$
TOTAL DU TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT & FRAIS DE FINANCEMENT			291 093.02 \$
GRAND TOTAL DU MOIS			358 272.80 \$
COMPTES PAYÉS EN FÉVRIER 2018			
FOURNISSEUR	MONTANT	DÉTAILS	
Administration	2 901.76 \$	Salaire brut	
Hydro-Québec	302.92 \$	Électricité	
Telus	23.52 \$	Cellulaire	
TOTAL	3 228.20 \$		

Je soussigné, Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

Demande de certificat de paiement N° 7
Construction salle communautaire
Duotech Construction inc.-Facture 2012
Résolution 082-18

Attendu que la municipalité a reçu une lettre datée du 6 juin dernier du ministre confirmant que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase est admissible à une aide financière dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

Attendu que l'appel d'offres public (numéro d'avis 2016-173) a été déposé le 13 avril dernier sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et publié par la suite dans le Journal l'Avant-Poste ;

Attendu que le contrat a été octroyé à la séance du 4 juillet dernier, résolution # 158-17 à Duotech Construction inc.

Attendu que Les Architectes Goulet et Lebel ont approuvé la demande et le certificat de paiement N° 7 pour les travaux de construction de la salle communautaire;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, d'autoriser le paiement de la facture N° 2012 à Duotech Construction inc. au montant de 289 469,57 \$ taxes incluses.

Par la même résolution, il est autorisé qu'une somme de 264 324,30 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le **Règlement d'emprunt 288-2017**. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 25 145,27 \$ seront payés à même le budget courant aux fins de réclamation gouvernementale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

Construction salle communautaire
Les Architectes Goulet et Lebel
Paiement de la facture 3567
Résolution 083-18

Attendu que la municipalité a reçu une lettre datée du 6 juin dernier du ministre confirmant que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase est admissible à une aide financière dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels en architecture ;

Attendu que la municipalité a octroyé par la résolution N° 187-16 un contrat pour services professionnels en architecture à Les Architectes Goulet et Lebel pour le projet de construction d'une nouvelle salle communautaire ;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, que la municipalité paie la facture N° 3567 à Les Architectes Goulet et Lebel au montant de 1 278,52 \$ taxes incluses pour services professionnels dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle salle communautaire

Par la même résolution, il est autorisé qu'une somme de 1 167,46 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le **Règlement d'emprunt 288-2017**. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 111,06 \$ seront payés à même le budget courant aux fins de réclamation gouvernementale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

Construction salle communautaire

GHD Consultants

Païement de la facture 341712

Résolution 084-18

Attendu que la municipalité a reçu une lettre datée du 6 juin dernier du ministre confirmant que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase est admissible à une aide financière dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en surveillance des travaux de construction (contrôle qualitatif des matériaux) ;

Attendu que la municipalité a octroyé par la résolution N° 193-17 un contrat pour services professionnels en surveillance des travaux de construction (contrôle qualitatif des matériaux) à GHD Consultants inc. pour le projet de construction d'un nouveau centre communautaire ;

Il est proposé par Madame Chantale Gendron et résolu unanimement que la municipalité paie la facture N° 341712 à GHD Consultants inc., au montant de 344,93 \$ taxes incluses pour les frais relatifs au contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle salle communautaire.

Par la même résolution, il est autorisé qu'une somme de 314,97 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le **Règlement d'emprunt 288-2017**. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 29,96 \$ seront payés à même le budget courant aux fins de réclamation gouvernementale.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Période réservée à l'assistance

Aucune question ni commentaire

Levée de la séance

Résolution 085-18

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud de clore la séance à 21 h 30.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Jean-Marc Dumont
Maire

Joël Charest
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire